Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le



ID: 090-249000241-20221110-2022 07 05-DE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr



Table des matières

1. C	ARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. 1.2. 1.3. 1.4.	Presentation du territoire desservi	5 5
2. TA	ARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1. 2.2.	Modalites de tarification	6 7
3. IN	DICATEURS DE PERFORMANCE	8
3.1. 3.2.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) SYNTHESE DES CONTROLES REALISES EN 2021 PAR LE SPANC	
4. FI	NANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10
4.1. 4.2.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	'USAGER

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le



ID: 090-249000241-20221110-2022_07_05-DE

1. Caractérisation technique du service

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et l'article L.224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales imposaient aux communes que le contrôle des assainissements non collectifs soit assuré sur l'ensemble du territoire français au plus tard le 31 décembre 2005. La loi sur l'eau (LEMA) du 30 décembre 2006 confirme et précise le rôle des communes pour le contrôle de l'assainissement non collectif avec une nouvelle échéance : il faut que les communes aient réalisé les contrôles au plus tard au 31 décembre 2012.

Pour répondre à ces obligations réglementaires, et après transfert de cette compétence par ses communes membres, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Sud Territoire a été créé au 1^{er} ianvier 2009.

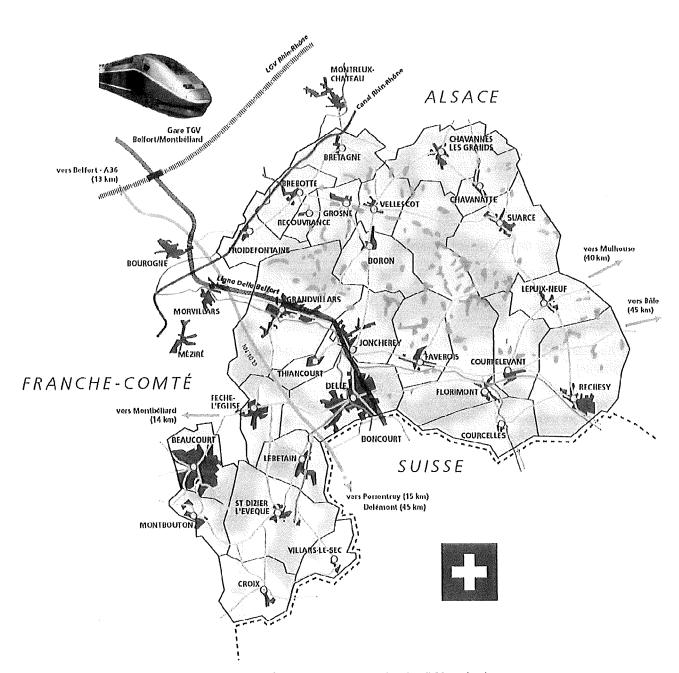
janvier 200		Collectit de la Communaut	e ae	Communes Sud Territoire a ete cree au 16
1.1. P	résentation du territ	oire desservi		
Le service	est géré au niveau ☐ commu ☑ interco			
• Nom d	e la collectivité : COMMUNA	AUTÉ DE COMMUNES DU	JSU	JD TERRITOIRE
• Nom d	e l'entité de gestion : assainis	sement non collectif		
 Caracte 	éristiques (commune, EPCI et	type, etc.) : Communauté de	e coi	mmunes
Oontr	itences liées au service ôle des installations [ance à l'entretien des	☐ Traitement des matières o ☐ Réhabilitation des install		
commu leur co l'assain	ines composant l'intercommu ommune, d'autres pour que	nalité dont certaines sont en elques maisons isolées ou per (<i>nota</i> : <i>en gras ci-desso</i>	assa no ous le	nameaux desservis, etc.): l'ensemble des ainissement non collectif sur l'ensemble de n raccordables et enfin certains voient es communes en ANC complet en 2021, en mées).
	BEAUCOURT BORON BREBOTTE BRETAGNE CHAVANATTE CHAVANNES-LES-GRAN COURCELLES COURTELEVANT CROIX DELLE FAVEROIS FLORIMONT FROIDEFONTAINE FECHE-L'ÉGLISE	NDS		GRANDVILLARS GROSNE JONCHEREY LEBETAIN LEPUIX-NEUF MONTBOUTON RECOUVRANCE RECHESY SAINT-DIZIER-L'ÉVEQUE SUARCE THIANCOURT VELLESCOT VILLARS-LE-SEC
• Existe	nce d'une CCSPL	□ Oui		☑ Non

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le



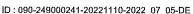
ID: 090-249000241-20221110-2022_07_05-DE



Communauté de Communes du Sud Territoire

Reçu en préfecture le 22/11/2022

ffiché le





Le service est exploité en régie de type régie à autonomie financière.

La CCST a pris la compétence Assainissement Non Collectif au 1er janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- le contrôle des installations neuves, de leur conception jusqu'à leur réalisation,
- le diagnostic des installations existantes,
- le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

Le règlement de service du SPANC a été instauré à la création de celui-ci (délibération en date du 12 décembre 2008).

Les moyens de fonctionnement du service sont mutualisés avec le Service Assainissement Collectif de la CCST. Afin d'assurer le service, le technicien dispose du matériel suivant :

- un véhicule,
- une caméra pour l'inspection des canalisations et installations,
- du petit matériel nécessaire au diagnostic (pioche, appareil photo, gants, etc.),
- du matériel informatique de bureau.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 4 175 habitants (estimation) dont 3 679 habitants sur une commune en ANC strict (source INSEE – population légale au 01/01/2022), pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 23 590.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 17,70 % au 31/12/2021. (17,7 % au 31/12/2020).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Í	Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – I	Eléments facultatifs pour l'évaluation de la misc en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange via la prestation d'entretien des installations à la demande du propriétaire	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 120 (120 en 2020).



2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
	Compétences obligatoires	Alexandra Article (1981) and the Article (198
Tarif du contrôle des installations neuves en € TTC en conception	69,86	69,86
Tarif du contrôle des installations neuves en € TTC après réalisation	69,86	69,86
Tarif du contrôle des installations existantes en € TTC : diagnostic	69,86	69,86
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € TTC : contrôle périodique	62,56	62,56
	Compétences facultatives	
Service facultatif d'entretien ; - frais de gestion en € TTC	22,00	22,00
- Vidange fosse standard 3 m³ en € TTC (nota: prix du marché public)	187,00	191,86
- Vidange bac à graisse supplémentaire en € TTC (nota: prix du marché public)	66,00	67,72

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes ;

- > Délibération du 05/12/2008 effective à compter du 01/01/2009 fixant les tarifs des prestations obligatoires
- > Délibération du 02/07/2010 effective à compter du 02/07/2010 fixant les tarifs des prestations d'entretien du SPANC

Reçu en préfecture le 22/11/2022





ID: 090-249000241-20221110-2022_07_05-DE

2.2. Budget

Concernant le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif, il s'établit de la manière suivante :

Dépenses 2021

- 7 673 € en charges salariales
- 7 413 € en vidange pour les particuliers
- 18 600 € pour la réhabilitation par les particuliers d'installations ANC (relais des aides Agence RMC)

Soit un budget total en dépenses de 34 167 € HT.

Recettes 2021

- 13 896 € pour le contrôle de l'existant et le contrôle du neuf et prestation d'entretien (vidange)
- 20 000 € d'aides Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

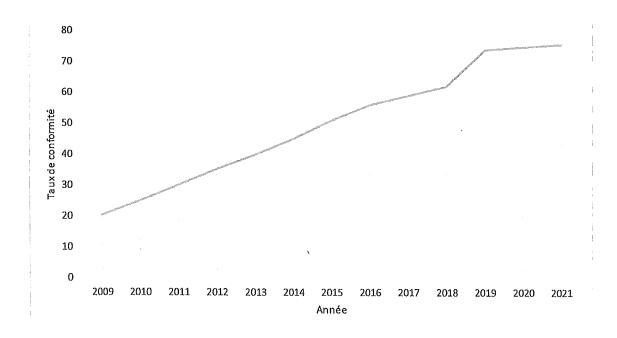
Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées pur la santé des personnes

Nombre d'installations contrôlées pur la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement ou de risques avérés de pollution de l'environnement 4 100

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	688	733
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	593	613
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 710	1 775
Taux de conformité en %	74,9	75,8





ID: 090-249000241-20221110-2022_07_05-DE 3.2. Synthèse des contrôles réalisés en 2021 par le SPANC

Le SPANC a instruit (avis technique sur CU, PC ou conception) ou réalisé (contrôle et rapport technique) :

- 9 avis sur des certificats d'urbanisme,
- 43 avis sur des permis de construire,
- 30 avis pour des contrôles de conception,
- 45 contrôles à la suite de travaux de mise en conformité,
- 16 diagnostics d'installations existantes (contrôle de fonctionnement),
- 35 diagnostics à la suite de vente,
- 20 contrôles de maisons neuves.

Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est supérieure à 99 % (certaines installations sont recouvertes avant contrôle du technicien), avec toutefois des réserves régulièrement formulées sur la mise en place des ventilations à terminer.

L'essentiel des diagnostics ont été réalisés à la suite de réhabilitations (à 90 % subventionnées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), à des constructions neuves et aux contrôles de bon fonctionnement d'installations existantes.

Dans le cadre du service facultatif d'entretien, mis en place en octobre 2011, 34 propriétaires ont fait appel au service pour vidanger leur fosses ou bac à graisse. Ce nombre est en baisse par rapport aux 5 dernières années (en moyenne proche de 50 par an). Il reste faible par rapport au nombre d'installations existantes sur le périmètre de la CCST.

Une démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs (aide de l'Agence de l'eau pour chaque dispositif réhabilité à hauteur de 3 000 €) est toujours en cours mais pas sur l'intégralité du territoire et principalement sur le secteur Vendeline - Suarcine. En 2021, 4 réhabilitations ont pu bénéficier de cette aide.

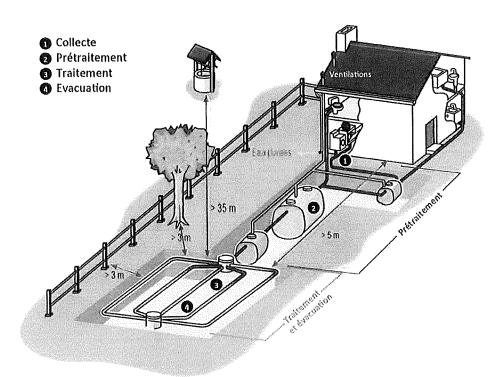


Schéma de principe et d'illustration d'un système d'assainissement non collectif



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2021** est de **0** € (aucuns travaux d'investissement sont à la charge de la collectivité).

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude Modifications et adaptations du règlement	Montants prévisionnels des travaux en E Sans objet
Adaptation du marché public de prestations d'entretien et vidange des systèmes d'assainissement et meilleure visibilité de ce service facultatif proposé aux usagers	Sans objet